

N'oubliez pas que la simple observation dans votre vie quotidienne de quelques précautions élémentaires, connues de tous mais pas toujours respectées, constitue votre meilleure protection et celle de votre famille.

Lisez attentivement les consignes pour la prévention et la lutte contre le feu affichées dans votre immeuble.

● **INCENDIE**

**Prévenez ou faites prévenir les sapeurs-pompiers (tél. : 18),
et attendez leur intervention
en appliquant les consignes suivantes :**

● **LE FEU SE DECLARE DANS UNE PIECE DE L'APPARTEMENT :**

- * Fermez la porte de la pièce concernée et les fenêtres de l'appartement pour éviter tout courant d'air qui aggraverait l'incendie,
- * Fermez le gaz,
- * Attaquez le feu à l'aide d'un extincteur si cela est possible,
- * Restez à l'extérieur de l'appartement en attendant l'intervention des sapeurs-pompiers.

● **LA CAGE D'ESCALIER EST ENFUMEE**

- * Restez à l'intérieur de l'appartement,
- * Appliquez des linges mouillés contre la porte.

● **LE FEU SE DECLARE A L'EXTERIEUR DE L'APPARTEMENT ET LES FLAMMES MENACENT LA PORTE D'ENTREE OU LES FENÊTRES**

- * Restez dans l'appartement si la porte d'entrée est menacée,
- * Fermez porte d'entrée et fenêtres pour éviter tout appel d'air,
- * Fermez le gaz,
- * Mettez des linges mouillés et arrosez la partie menacée.

● **ACCES AUX COMPTEURS**

Repérez les circuits pouvant être à l'origine d'accidents et laissez l'accès libre aux différents compteurs : chaque membre de la famille doit en connaître l'emplacement afin de pouvoir couper l'électricité, le gaz ou l'eau en cas de nécessité ou d'absence prolongée.

● RISQUES ELECTRIQUES

- Vérifiez régulièrement le bon état de vos prises de courant et des fils de vos appareils électriques.
- Coupez le courant au disjoncteur avant toute intervention sur l'installation, même pour changer une ampoule
- Lorsqu'un fusible a sauté, remplacez-le par un vrai fusible, de même calibre, et non par du fil de fer ou de cuivre.
- N'oubliez pas que les prises de courant à 2 trous alimentent les appareils électriques dans les locaux secs (séjour, chambre, etc...) tandis que les prises qui comportent en plus une broche de terre sont disposées dans les locaux « humides » (cuisine, salle d'eau, etc...). Elles permettent notamment de raccorder à la terre les appareils électriques métalliques utilisés dans ces locaux (cuisinière, réfrigérateur, machine à laver, etc...).
- N'utilisez aucun appareil électrique en ayant les pieds ou les mains mouillés ou les pieds nus (attention aux rasoirs et sèche-cheveux) à plus forte raison si vous êtes dans la baignoire ou sous la douche.
- Respectez les règlements de sécurité si vous modifiez ou complétez l'installation électrique.
- N'oubliez pas avant de procéder à toute modification de demander une autorisation à l'Office. Attention aux prises multiples qui risquent de chauffer, et n'abusez pas des cordons prolongateurs : ils peuvent être à l'origine d'accidents.
- Si vous avez des enfants en bas âge et si les prises ne sont pas à éclipses*, utilisez des cache-prises pour leur sécurité.

*** Les prises à éclipses ont leur orifice fermé par deux volets qui ne peuvent s'ouvrir que sous la poussée des deux broches d'une fiche.**

● FUITES DE GAZ

- Changez les tubes souples des cuisinières (la date limite est inscrite dessus).
- Préférez les tuyaux flexibles qui se vissent.
- Ne cherchez jamais à repérer une fuite avec des allumettes, utilisez de l'eau savonneuse.
- Ne bouchez pas les grilles de ventilation : elles assurent votre protection en cas de fuite, en même temps qu'elles permettent une bonne combustion du gaz et évitent tout risque d'asphyxie.
- Si vous constatez une fuite de gaz : fermez le robinet général, ouvrez la fenêtre. Appelez le plus rapidement possible un plombier.
- Si vous décelez une fuite ou une odeur suspecte en amont de votre compteur, prévenez immédiatement votre agence Gaz de France et l'Office.

● PANNES D'ASCENSEUR

- Si vous êtes à l'intérieur de l'ascenseur et que celui-ci tombe en panne, conformez vous aux consignes de sécurité affichées dans l'appareil : boutons alarme, attendre une intervention extérieure... Utilisez la télésurveillance et l'interphone.
- Si vous êtes à l'extérieur, invitez ceux qui sont dedans à se conformer aux consignes de sécurité ; prévenez l'ascensoriste, le gardien ou, à défaut, les sapeurs-pompiers. Ne tentez aucune manoeuvre vous-même.

● ABSENCE POUR PLUSIEURS JOURS

- Fermez le ou les robinets d'arrivée de gaz ; fermez l'électricité au disjoncteur.
- Fermez le ou les robinets d'arrivée d'eau.

RAPPEL

L'utilisation de bouteille de gaz butane ou propane et d'appareil au fioul est INTERDITE.

C'est une cause de résiliation de votre bail.